



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX - VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
TITRES DE RESTAURATION
Reversement des titres non utilisés de la société Pluxee à l'Amicale du personnel - Année 2023

N°2025_013

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 février 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 février 2025**

Date de mise en ligne : **18 février 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **4 février 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

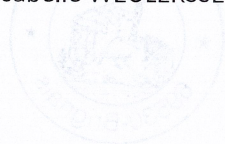
Secrétaire de séance : **Sylvie GUINET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Valérie GRILLON (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Jessica DIONISIO) - Éric JACQUET (à Nicolas KELEN) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Alain GARDETTE (à Laurence BEUGRAS) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET) - Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

Chaque année, Sodexo, société de restauration d'entreprise renommée Pluxee co-contractante de la ville pour la fourniture des titres de restauration, reverse à ses clients des sommes correspondant aux titres non utilisés :

- Soit des titres non retournés par les commerçants et ayant donné lieu à facturation à leurs clients,
- Soit des titres commandés par anticipation et réglés par la Ville de Brignais ou la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais mais non distribués aux agents en raison d'absences diverses selon le règlement applicable au versement de ces titres de restauration

Conformément à la réglementation en vigueur (article R.3262-14 du Code du travail), il est proposé à l'Assemblée délibérante de reverser la somme perçue de Sodexo/Pluxee et relative aux titres de restauration non utilisés du millésime 2022, à l'association « l'Amicale du personnel ».

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 février 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER le reversement à l'Amicale du personnel d'une somme de **2 614,10 €** provenant des titres de restauration 2023 non utilisés pour la Ville de Brignais et de **85,60 €** provenant des titres de restauration 2023 non utilisés pour la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Sylvie GUINET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

